



TOUR SUISSE
1, BD VIVIER MERLE
69443 LYON CEDEX

TÉL. : 04 72 83 21 00
FAX : 04 72 83 21 94

www.bouyguestelecom.fr

LRAR 1421716576108

Aix en Provence le 29 septembre 2025,

Association des Maires du Vaucluse
Monsieur Le Président Pierre Gonzalvez
Immeuble le Saphir Bât. A N° 110
84700 SORGUES

Bouygues Telecom : Arrêt de la technologie 2G fin 2026 et de la Technologie 3G fin 2029

Monsieur le Président,

D'ici fin 2026 pour la 2G, et fin 2029 pour la 3G, Bouygues Telecom tournera une page de l'histoire mobile. Une décision stratégique qui ouvre la voie à un réseau plus moderne, plus efficace énergétiquement et plus sécurisé.

Depuis plus de trente ans, la 2G et la 3G ont accompagné la démocratisation du mobile, des premiers SMS aux appels en mobilité. Mais à l'heure où la 4G est généralisée et où la 5G commence son déploiement, ces technologies deviennent obsolètes. Leur arrêt, déjà amorcé dans de nombreux pays, marque une étape logique et nécessaire pour accompagner l'évolution des usages et moderniser les infrastructures télécoms.

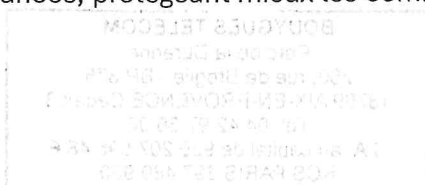
Plus de performances

Les fréquences libérées seront réattribuées à la 4G et à la 5G, ce qui permettra d'améliorer la couverture mobile, en particulier dans les zones rurales ou pour les bâtiments difficiles à couvrir. Ce recentrage technologique permettra une meilleure efficacité énergétique, les technologies 4G et 5G étant plus efficaces au giga-octet transporté que leurs prédécesseurs.

Par ailleurs, les équipements radio 2G et 3G désinstallés seront soit reconditionnés et réutilisés pour allonger leur durée de vie, soit seront envoyés en dernier recours dans une filière de recyclage dans le cadre de la stratégie climat de Bouygues Telecom.

C'est un choix stratégique qui nous permet d'investir pleinement dans les réseaux de nouvelles générations, au service d'une connectivité plus fluide, plus rapide et plus responsable.

Autre avantage majeur : la sécurité. Depuis l'apparition des technologies 2G et 3G, les technologies ont évolué et avec elles les standards de sécurité. La 4G et la 5G, elles, intègrent des protocoles de chiffrement avancés, protégeant mieux les communications des utilisateurs face aux cybermenaces.



Bouygues Telecom, acteur engagé qui accompagne ses clients

Conscient que cette transition peut soulever des questions, Bouygues Telecom agit en anticipation. Les clients concernés par l'arrêt progressif de la 2G ou de la 3G ont été identifiés et informés par nos équipes. **Un accompagnement sur-mesure leur est proposé**, en boutique comme en ligne : diagnostics, solutions de reprise mobile ou téléphones compatibles 4G (neufs ou reconditionnés) pour nos clients particuliers.

Pour les entreprises, nous avons mis en place une cellule dédiée pour les accompagner dans l'identification de l'impact et la migration vers d'autres technologies.

Par ailleurs, **Bouygues Telecom continue d'améliorer la couverture de ses abonnés**. Toutes les zones actuellement couvertes en 2G ou 3G devraient à terme bénéficier d'une couverture par le réseau 4G. Il existe, d'ores et déjà, davantage de sites 4G que de sites 2G sur le territoire français. L'évolution de la couverture du réseau 5G, progressera encore jusqu'en 2030, garantissant ainsi la continuité de service partout en France (aujourd'hui, 95% du territoire national est couvert par la 4G Bouygues Telecom).

Une large communication auprès de la population du Vaucluse ne peut qu'être bénéfique afin que ces changements soient bien compris et acceptés par tous.

Bouygues Telecom sollicite l'Association des Maires du Vaucluse pour relayer cette communication auprès des parties prenantes du Département, afin que ces derniers puissent informer au mieux les administrés de leur territoire.

L'extinction des réseaux 2G et 3G marque le début d'une nouvelle ère pour la connectivité mobile. Une ère plus performante, et mieux adaptée aux usages d'aujourd'hui et de demain.

Vous trouverez en attache au présent courrier, copie du courrier envoyé par Monsieur Le Ministre aux Préfets des départements métropolitains.

Nous restons à votre disposition, Monsieur Le Président, pour nous entretenir sur ce sujet d'ampleur et vous prions d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

Sophie BIOLCHINI

Philippe BASCOU

Directrice Patrimoine & Relations Territoriales Méditerranée

Relations Territoriales Vaucluse





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 5 SEP. 2025

Les ministres

Ref. : MCL/2025-09/28409

à

Mesdames et Messieurs les préfets de
département

Objet : information des préfectures sur les modalités et conséquences des plans de fermeture des réseaux de télécommunication mobile 2G et 3G, afin de mobiliser les collectivités et acteurs locaux

Annexes :

- annexe n° 1 : dates d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs ;
- annexe n° 2 : communication de la DGE sur la « Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G »
- annexe n° 3 : modèle de courrier à destination des acteurs locaux sur l'impact de l'extinction des réseaux 2G et 3G pour les ascenseurs

Dans le contexte de l'extinction annoncée en France des réseaux de télécommunication mobile 2G et 3G, le Gouvernement a établi une feuille de route conjointe avec l'Arcep et les opérateurs télécoms afin que l'ensemble des utilisateurs des réseaux de télécommunication mobile soient informés des modalités d'extinction des réseaux 2G et 3G ainsi que de leurs conséquences, dans des délais leur permettant d'anticiper au mieux la migration de leurs équipements vers les technologies de nouvelle génération.

Les opérateurs de télécommunication mobile, propriétaires de ces réseaux, ont annoncé dès 2022 leurs plans respectifs d'extinction et informé leurs clients des modalités de ces fermetures. L'extinction de la 2G aura lieu au plus tard fin 2026 (et progressivement à partir de mars 2026 pour Orange). L'extinction de la 3G aura lieu à la fin de l'année 2028 ou 2029 selon les opérateurs, pour un basculement total vers les réseaux de nouvelles générations 4G et 5G (voir annexe n° 1).

Les technologies 4G et 5G ont déjà pris le relais pour la majorité des usages grand public. Cependant, certains téléphones et équipements destinés à des usages individuels, collectifs ou professionnels, comme ceux participant notamment à la gestion des bâtiments, aux appels d'urgence des ascenseurs, à l'éclairage public ou au traitement et à la distribution de l'eau, peuvent encore fonctionner exclusivement sur les réseaux 2G et 3G.



Il appartient aux usagers et fournisseurs de services ou matériels de prendre, sans attendre, les actions nécessaires pour anticiper ces fermetures de réseaux et procéder au changement d'équipements. Les opérateurs de télécommunication accompagnent leurs clients en ce sens. Plusieurs alternatives à l'utilisation des réseaux 2G et 3G, nécessitant parfois un changement partiel ou total de l'équipement concerné, sont proposées par les opérateurs, qui disposent chacun d'un panel de technologies adaptées aux différents cas d'usage actuellement desservis par la 2G et la 3G.

S'agissant spécifiquement des ascenseurs, la réglementation exige qu'ils disposent de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention, conformément aux impératifs de sécurité. Or, une part importante du parc d'ascenseurs demeure aujourd'hui équipée de dispositifs d'alerte et de communication fonctionnant sur les réseaux 2G et 3G. Ces équipements devront impérativement faire l'objet d'une mise à niveau technique. Sans cette mise à niveau, ils devront être mis à l'arrêt, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas d'incident. Cette situation pourrait compromettre la mobilité des personnes vulnérables. Il importe que l'ensemble des acteurs mobilise, selon ses prérogatives et responsabilités respectives, tous les moyens nécessaires pour garantir la mise à niveau des équipements préalablement à l'extinction des réseaux. Des évolutions réglementaires seront prochainement soumises à consultation afin d'assurer la bonne information des propriétaires par les ascensoristes lors des visites de maintenance, ainsi qu'une obligation de mise à niveau des équipements lors du contrôle technique quinquennal.

En complémentarité et afin de s'assurer que la migration de ces usages se fasse dans les meilleures conditions, la direction générale des Entreprises (DGE) a communiqué à ce sujet sur son site Internet (<https://www.entreprises.gouv.fr/priorites-et-actions/transition-numerique/accelerer-la-couverture-numerique-du-territoire-et-0> reproduit en annexe n° 2) afin de détailler, d'une part, les différents usages et usagers pouvant être concernés par une migration de leurs équipements et de fournir, d'autre part, certaines bonnes pratiques à adopter par les particuliers, les collectivités, les entreprises ou les syndicats de copropriété. Un guide pratique est également disponible pour la migration des équipements et cas d'usage spécifiques à l'adresse suivante : <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/anticipez-l-extinction-des-reseaux-telecom-mobiles-2g-et-3g>

Afin d'assurer le bon déroulement de la fermeture des réseaux 2G et 3G à l'échelle de votre département, notamment la fermeture des réseaux 2G d'ici fin 2026, je vous invite à :

- Veiller à la bonne migration des équipements des ascenseurs localisés dans les bâtiments publics gérés par l'Etat dans votre département, en réservant une attention particulière aux équipements techniques critiques participant à garantir la sécurité des personnes ;
- Informer les collectivités locales, dont les maires, les présidents des établissements publics de coopération intercommunales, les présidents de départements et de régions, des modalités et conséquences de l'extinction de ces réseaux à partir du support de communication publié par la DGE ci-dessus et les inviter à veiller à la bonne migration des équipements des ascenseurs dans les bâtiments accueillant les services publics gérés par les collectivités ;
- Informer de la nécessaire mise à niveau des équipements des ascenseurs les propriétaires des bâtiments collectifs d'habitation ou d'accueil de publics : par exemple les bailleurs sociaux, les gestionnaires de bâtiments médicaux, sociaux ou médico-sociaux, les syndicats de copropriété, etc. ainsi que les représentants des ascensoristes sur votre territoire, pour assurer une mobilisation de nature à changer le matériel avant l'être dans les délais. A cette fin, vous pouvez vous appuyer sur le modèle de courrier en pièce jointe (annexe n°3). Une information peut être faite lors des réunions que vous organisez au niveau local avec les acteurs du logement notamment ; et
- Inscrire ce sujet à l'ordre du jour des comités de concertation locaux mentionnés par la circulaire n° 6274/SG du 5 juin 2021 et y convier l'ensemble des acteurs concernés.

Nous vous invitons à nous faire remonter toute difficulté de mise à niveau des équipements dans les délais impartis auprès de l'adresse suivante : ascenseurs@developpement-durable.gouv.fr.

Le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie

A stylized blue ink signature consisting of a large 'F' and 'B' connected by a horizontal line.

Marc FERRACCI

La ministre chargée du logement

A stylized blue ink signature consisting of a large 'V' and 'L' connected by a horizontal line.

Valérie LÉTARD

Feuillet fixe



LA POSTE

Ne pas
détacher

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Nuro de l'envoi :

Numéro de l'envoi :

1A 217 165 7610 8

1A 217 165 7610 8

Cadres réservés à La Poste

Prête / Avisé le :
Disqué le :

/ /

/ /

613518 - SGR2 V32 MSR 1H 19-1164530 09-24

Date :

Prix :

CRBT :

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

613518 - SGR2 V32 MSR 6F 1H-1164530 09-24





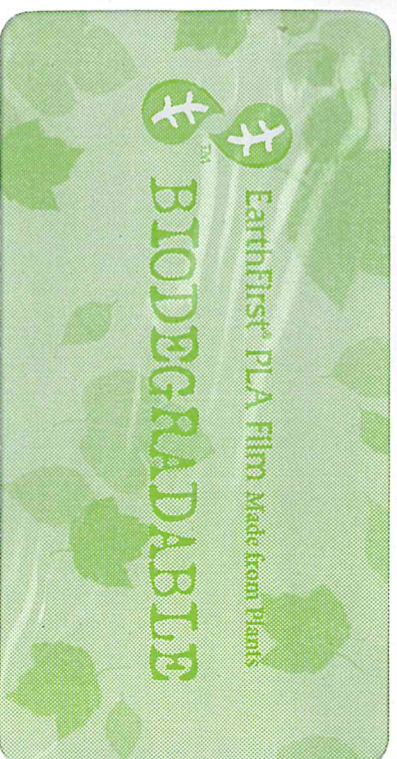
LETTRE
RECOMMANDEE

R1 AR

131
D-5375/
AFFRANCH

BOUYGUES TELECOM
BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES
PARC DE LA DURANNE
260 RUE LOUIS DE BROGLIE
13290 AIX-EN-PROVENCE

6700117843966P



RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RECEPTION

n° de l'envoi :

1A 217 165 7610 8

